

DIRECTION EDUCATION ET JEUNESSE
VILLE DE MARSEILLE
LE DIRECTEUR

Marseille, le 27 mars 2020

NOTE A L'ATTENTION DE

Mesdames les Chefs des Services Territoriaux
A – B – C – D et des agents des écoles

Réf 20102/27/03/DEJ11

Objet : Dotation d'EPI (Équipements de Protection Individuelle) dans les écoles

A compter du lundi 30 mars, les écoles en fonctionnement recevront des EPI (Équipements de Protection Individuelle) pour la semaine du 30 mars au 4 avril 2020.

La dotation pour un agent est composé de :

- 2 masques,
- 1 charlotte,
- 1 paire de gants.

Dans les écoles concernées par la garderie du mercredi, une dotation complémentaire de 1 masque et 1 paire de gants par animateur est prévue.

L'utilisation de ce matériel est facultative, et ne s'entend que si les mesures barrières ne sont pas respectées conformément aux préconisations du Service Prévention et Conditions de Travail (SPCT).

Cette dotation est donc plutôt appropriée aux agents travaillant avec des enfants de maternelle. Il est recommandé d'en faire un usage adapté à la mission.

Il faut rappeler à tous que la première et la plus efficace des protections contre le COVID-19 consiste à respecter, et faire respecter, les gestes barrières :

- distance de plus de 1m entre individus,
- ne pas serrer les mains, éviter les embrassades,
- se laver les mains régulièrement et correctement (frotter pendant au moins 30 secondes),
- tousser dans son coude et utiliser des mouchoirs jetables,
- éviter de se toucher le visage (on se touche naturellement plus de 20 fois par jour le visage).

Les EPI doivent être utilisés selon un protocole précis.

Concernant le masque, il convient de :

- les utiliser si et seulement si les mesures barrières ne sont pas respectées,
- se laver les mains,
- vérifier que le masque ne porte ni trou ni déchirure,
- le tourner dans la bonne direction,
- l'ajuster sur le visage,
- le changer après 3 à 4h maximum,
- pour le retirer, ne l'enlever qu'en touchant les bords, les attaches ou les boucles, à jeter de préférence dans un contenant fermé et se laver les mains.

Concernant les gants jetables, il convient de :

- les utiliser si et seulement si les mesures barrières ne sont pas respectées,
- ne pas les garder toute la journée. Un gant sale ou souillé, parce qu'il le sera rapidement, est la pire des (non) protections,
- les retirer en les retournant sur eux même, à jeter de préférence dans un contenant fermé et se laver les mains.

ATTENTION : Avec ou sans gants éviter absolument de porter les mains au visage.

Cette dotation ne doit pas quitter les locaux scolaires. Elle est calculée pour une semaine en fonction des besoins estimés selon le planification. En cette période de crise sanitaire, la gestion des stocks est particulièrement stricte.

**LE DIRECTEUR
DE L'EDUCATION ET DE LA JEUNESSE**



Laurent-Xavier GRIMA

Copie pour information

Mme Danielle CASANOVA – Adjointe aux Ecoles Maternelles et Élémentaires

Mme Annick DEVAUX – DGAEES

Mme Laurence DESCHAMPS - DGAEES - DRP

M. Max CAVA - DGARH

Service Prévention et Conditions de Travail

Mme Sylvie DUBREUIL - DEJ – SPHS

Mmes Camille MARCHETTI - Sylvie PCHENITCHNY – Frédéric CONVERT - DEJ